

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 06 septembre 2021**

~~~~~

L'an deux mil vingt-et-un, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2021

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Delphine PECOD, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND, Justine LEMOINE, Sophie GUITTON, Emmanuelle BOURGUIGNON, Gaëlle DALAIS

Pouvoir : René BERTON a donné pouvoir à Annick MOUHE

Absent : Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 07 juin 2021
- 2- Délibération approbation du compte rendu de la SEMDAS
- 3- Création de poste
- 4- Délibération subvention Saintonge Romane
- 5- Questions diverses.
- 6- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 07 JUIN 2021

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEMDAS

Conformément à la convention de mandat du 05 mars 2018 la SEMDAS doit transmettre chaque année à la commune le compte-rendu d'activité de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal à BEURLAY, en vue de son approbation

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte-rendu 2020, établi par la SEMDAS

CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de l'ancienneté dans le grade des agents, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade c'est-à-dire de la promouvoir au grade suivant :

Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour un agent du secrétariat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1- La création des emplois suivants :

Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter 15 septembre 2021.

2- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.

3- De modifier ainsi le tableau des emplois.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15.03.2020

INTITULE DU POSTE	CATEGORIE	TEMPS
<i>1 Secrétaire de Mairie</i>	<i>C</i>	<i>Vacant (32 heures)</i>
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35 Heures
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Garde Champêtre Chef principal	C	21 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	<i>Vacant (35 heures)</i>
1 Agent spécialisé principal 1 ^{ère} Classe des écoles maternelles	C	29 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	27 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	24 heures
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (19 Heures)
1 Adjoint technique territorial	C	13 Heures 30
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (25 heures)
1 Adjoint technique territorial	C	35 heures
1 Adjoint technique territorial	C	35 heures

Tableau des effectifs au 15 septembre 2021

INTITULE DU POSTE	CATEGORIE	TEMPS
1 Secrétaire de Mairie	C	Vacant (32 heures)
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35 Heures
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Vacant 31 Heures
1 adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	31 heures
1 Garde Champêtre Chef principal	C	Vacant 21 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Vacant (35 heures)
1 Agent spécialisé principal 1 ^{ère} Classe des écoles maternelles	C	29 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	27 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	24 heures
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (19 Heures)
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (13 Heures 30)
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (25 heures)
1 Adjoint technique territorial	C	35 heures
1 Adjoint technique territorial	C	35 heures

DELIBERATION SUBVENTION SAINTONGE ROMANE

VU la délibération en date du 22 janvier 2018 décidant d'engager la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'accueillir les services de la mairie, pour un montant global d'opération de 562 000 € HT,

VU la décision de Monsieur le Maire en date du 5 mars 2018 décidant d'attribuer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS pour réalisation de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de la mairie,

VU la décision de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2018 de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER PARC, mandataire du groupement, pour un montant de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC, établi sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 400 000 € HT,

Considérant le dossier d'Avant-Projet Détaillé remis et présenté lors de la réunion du 30 novembre 2018, proposant la réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de la Mairie, pour un coût global estimé par la maîtrise d'œuvre à 486 800 € HT, et ceci pour prendre en compte les demandes spécifiques du Maître de l'Ouvrage, de l'Architecte des Bâtiments de France, et optimiser l'utilisation du bâtiment en créant un niveau supplémentaire,

Considérant la proposition de revalorisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre au regard du coût de travaux estimé au stade d'Avant-Projet Détaillé, afin de porter les honoraires à 43 812 € HT, au regard de l'augmentation du coût de travaux estimés,

Considérant la proposition de revalorisation des honoraires du mandataire au regard du coût global de l'opération estimé au stade d'Avant-Projet Détaillé et des dossiers de subventions correspondants, afin de porter les honoraires à 46 206 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Détaillé remis le 30 novembre 2018

ARRETE le coût de travaux au stade d'Avant-Projet Détaillé à 486 800 € HT, soit 584 160 € TTC

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à **43 812 € HT, soit 52 574,20 € TTC, conformément à l'article n° 6 de l'acte d'engagement et de l'article 139-1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015**

APPROUVE l'avenant n°1 au marché du mandataire pourtant le montant des honoraires du mandataire à 46 206 € HT, soit 55 447,20 € TTC

APPROUVE l'augmentation du budget de l'opération de 562 000 € HT à 650 950 € HT, soit 781 140 € TTC, au regard entre autre de l'augmentation du coût des travaux au stade Avant-Projet Détaillé et des honoraires correspondants

APPROUVE l'augmentation du budget de l'opération de 650 950 € HT à 690 514 € HT, soit 828 617€ TTC, suite à la plus-value à l'étude de fondations

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au mandat ainsi que tous les documents s'y rapportant après décision du Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement ci-joint et notamment au titre du LEADER pour la Saintonge Romane

Montant total des travaux : 627 025.61 HT - 752 429.32€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute demande de subvention correspondante au plan de financement

Questions diverses

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal une réclamation concernant la location de la salle des fêtes à la date du 21 et 22 aout dernier. Les personnes qui ont réservé demandent un dédommagement suite à la plainte du voisinage pour cause de nuisance nocturne.
Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande.
- Monsieur le Maire annonce au conseil que la parcelle B 613 fait l'objet d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'une grange en habitation. Cela nécessite de lui attribuer un

numéro de rue. Au vu de la configuration des lieux, Monsieur le Maire propose « 6 bis, rue de l'Eglise ». Le conseil accepte, à l'unanimité, cette numérotation. Une délibération sera prise en ce sens.

- Le Carrefour des Communes a eu lieu les 2 et 3 septembre dernier. Cela permet de rencontrer les entreprises locales.

Tour de table

Olivier MACAUD

- Dans l'été, M.MALAIRAN de Sainte-Radegonde nous a contactés pour nous signaler une invasion de pigeons dans les champs de tournesols et qu'ils détruisaient les semences. Je propose de faire une campagne de désinfection avant les semis de tournesol et de prendre contact avec le FREDON à la demande de M. le Maire.
- Le courrier « canicule » a été distribué en juin mais cette année il ne nous aura pas servi.
- M. Vincent PINASSEAU nous fait part de son départ en retraite prochainement ce qui signifie qu'il n'exploitera plus les lots communaux.
- Un médecin urgentiste habitant sur la commune veut sensibiliser les administrés sur l'utilisation du défibrillateur.
- J'ai assisté à 3 Assemblées Générales, celle de l'ACCA et celle des 2 clubs de football. Il en ressort une baisse de leurs activités due au COVID.
- Des cours de zumba ont lieu le lundi soir de 19h à 20h, à Beurlay, à la salle associative.
- Un caniveau dans l'impasse de la Poste est endommagé. Il serait bien de le réparer.
- Je tiens à remercier les propriétaires du terrain situé à côté des vestiaires du foot. Celui-ci a servi de parking lors de la soirée du 4 septembre pour le concert.
- Remerciements à Mmes BERTON et MOUHE pour leur disponibilité pendant plus de 10 ans pour avoir fait les états des lieux de la salle des fêtes. Les agents techniques se chargent de cette tâche.
- Le forum des associations a eu lieu le samedi 4 septembre avec une fréquentation très basse.
- Le 18 septembre aura lieu l'animation « ça coule de source » dans les jardins de l'église.
- Route de Saint Thomas : une buse d'eau est dégradée et dangereuse, à voir avec la RESE.
- J'ai été contacté par le club de danse de Saint-Hippolyte, leur salle est en rénovation. Il nous sollicite pour le prêt de la salle des fêtes le mercredi pour les dépanner. Cette demande a été acceptée par l'ensemble du conseil.

Jean-Michel CHARTRAIN

- Au niveau de l'intersection de la RD 137 et de la rue de la Barrière, des véhicules se garent malgré l'interdiction et c'est très dangereux.

M. MACAUD intervient pour dire que des travaux d'aménagements seront faits en octobre pour sécuriser cette sortie.

Sylvie DUMAND

- Le primeur qui s'était installé sur le marché du jeudi est intéressé pour s'installer dans les locaux de l'ancienne mairie afin de vendre des produits locaux avec d'autres intervenants. La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2022, cela n'est pas un handicap pour lui.

Delphine PECOUD

- Avec Gaëlle, nous avons le projet de faire une animation à l'aire de jeux pour faire découvrir ce lieu à la population de la commune. Elle devait avoir lieu le 19 septembre de 15h à 17h mais est finalement reportée à une date ultérieure car la structure qui a été dégradée ne sera pas réparée (les pièces étant en commande)
- Réouverture de la bibliothèque le 13 septembre 2021 aux jours et horaires habituels. Il est prévu de trier les ouvrages pour gagner de la place. Nous sommes en pourparlers avec l'APEBE pour leur donner les livres dont nous allons nous séparer afin qu'ils organisent une vente. Les profits bénéficieront ainsi aux enfants de l'école

Nous allons organiser différentes animations pour faire découvrir l'offre de la Bibliothèque aux administrés de la commune.

- Il serait intéressant de connaître le bilan de la soirée du 4 septembre (concert, restauration...)
- La semaine du 26 septembre est la semaine du « Développement Durable ». Des animations vont être mises en place.
- La commune a fait l'achat d'une boîte à masques. Celle-ci est fabriquée par une entreprise de réinsertion poitevine. Elle sera installée à l'école
- Octobre Rose : Des animations vont être prévues sur une semaine, avec entre autre 1 marche et 1 réunion de sensibilisation.

Justine LEMOINE

- Le projet piscine se concrétise avec la Base Aérienne de Saint-Agnant. Les cours commenceront à partir du mois d'avril 2022.

Gérard GANDAUBER

- Concernant les eaux pluviales dans l'impasse des roses, nous sommes relancés par l'assurance de l'administrée ayant subi des désagréments pour connaître les démarches de la commune. A savoir que notre assurance, GROUPAMA, a dédouané la commune pour ses inondations.
- Le bornage du terrain situé entre l'impasse de la Laiterie et La rue du Maréchal Leclerc a été fait. Le notaire doit maintenant établir l'acte correspondant.
- La réfection de la chaussée de la RD 118 doit commencer le 7 septembre 2021. Une réunion de chantier est prévue tous les mardis à 14h30.
- Remerciements à Gaëlle DALAIS et l'ensemble des conseillers pour l'organisation du concert du 4 septembre dernier, sans oublier les agents communaux

Patrick COUDRAY

- Je signale que des déjections canines se trouvent sur le chemin de la Roue Blanche qui semble assez fréquenté.
Monsieur le Maire répond que des distributeurs de sacs à déjections canines seront mis à la disposition des usagers.

Gaëlle DALAIS

- Bilan rentrée scolaire : elle s'est bien passée. Les inscriptions se font en numérique autant pour l'école que pour la Mairie. Les parents semblent satisfaits par la démarche.
- La commission école, cantine, garderie va se réunir dans le mois de septembre afin de discuter des modalités prévues par la loi EGALIM et de ses répercussions en matière de tarifs pour la cantine.
- Je signale qu'il y a un problème de lumière sur le parking du covoiturage et que l'éclairage public reste allumé toute la nuit dans l'impasse des frênes.
- Je sou mets que la signalisation horizontale devrait être revue dans l'ensemble de la commune, notamment les marquages des « STOP »
- Le problème de la vitesse est récurrent dans la rue de la Pierrière. Il faudrait penser à un aménagement tel qu'un « cédez le passage » au niveau de la salle des fêtes et de l'impasse des Frênes.
- Remerciements aux agents techniques pour les travaux effectués à l'école cet été.
- Remerciements également aux élus pour l'organisation du concert du 4 septembre. Je donne rendez-vous le 3 septembre 2022 pour l'organisation d'un nouvel évènement.

Emmanuelle BOURGUIGNON

- Est-il possible de modifier la police d'écriture du bulletin bimestriel car certains administrés ont des difficultés pour le lire ?
- Peut-on installer un sapin de Noël sur la place de l'ancienne Mairie ?
A voir au moment venu.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h10